

CONSEIL MUNICIPAL
20 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cierrey dûment convoqué le 14 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Fernand BARRAL, maire.

Présents : F. BARRAL, E. CAHON, T. CORREA, F. DUVAL, D. FERRAND, D. HAMON, P. LEBRETON, L. LEVEQUE, A. LUZERNE, B. MAUCOLIN, L. MOULIN, JP QUEROLLE, S. SOULET, B. SUPPLICIAU

Absent : V. RAMOS

Secrétaire de séance : B. MAUCOLIN

ORDRE DU JOUR

Délibération : devis SONOTER complémentaire pour mise en œuvre défense incendie

Délibération : nomination d'un correspondant défense incendie et secours

Délibération : travaux cantine/véranda : modification du montant global des travaux

Délibération : signature convention ADS pour reprise ou non de l'instruction des DP simples

Travaux RD 669 : Fin de travaux et point sur les travaux supplémentaires

PLUI : courrier de demande de dérogations par rapport à la zone UBarch et à la zone Nh

Courrier SADE : projet implantation relais Bouygues et SFR

Délibération : régie de recettes

Délibération : comptabilité : passage de la M14 à la M57

Délibération : approbation rapport final Commission locale d'évaluation des charges transférées

Délibération : reversement à l'EPN d'une partie des taxes d'aménagement

Délibération : Participation financière de la commune aux centres aérés

Compte rendu réunion sur les travaux de la RN 13 et info sur la rue de la Violette

Travaux accessibilité sur les bâtiments communaux

Questions diverses

Monsieur le Maire fait lecture avant conseil du courrier de la présidente de l'association des colotis de la Mare des Chênes. Une réponse sera apportée dès la semaine prochaine.

Délibération : devis SONOTER complémentaire pour mise en œuvre défense incendie

Les membres du conseil s'opposent à la signature et au paiement de ce devis, les travaux supplémentaires étant globalisés dans le devis initial.

Délibération : nomination d'un correspondant défense incendie et secours

Le Département demande la nomination d'un élu en tant que correspondant défense incendie et secours.

Ses missions principales seront :

- Participer à l'élaboration des documents du service local d'incendie et de secours
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
- Informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans ce domaine.

Les élus valident la nomination de Philippe LEBRETON qui accepte.

Délibération : travaux cantine/véranda : montant global des travaux

Afin de ne pas retarder le dossier et donc la construction, les élus ne souhaitent pas mettre en œuvre un marché public. Ils valident de modifier les devis des entreprises, les ramenant en dessous du seuil des marchés publics.

Délibération : signature convention ADS en vue de l'instruction des DP simples

Fin 2021, le service d'instruction des sols de l'agglo avait demandé aux communes de rendre en charge les dossiers dits « simples » afin de soulager leur service.

Il avait été entendu en conseil municipal de refuser cette charge de travail et de responsabilités supplémentaires.

Les élus proposent de nouveau de conserver la convention actuelle et ne pas prendre en charge les DP simples. Ils reportent leur décision à 2023.

Travaux RD 669

Point sur les travaux réalisés en juillet/août.

Plusieurs problèmes avec les agriculteurs et certains riverains ont fait modifier les travaux prévus et engendré des travaux supplémentaires que la commune a dû prendre en charge.

Le résultat final est satisfaisant.

Un agriculteur a abimé la voirie lors des travaux et doit faire intervenir son assurance.

Montant initial du marché public :	127 494,37 € HT
Travaux supplémentaires :	11 622,82 € HT
Montant définitif du marché public :	139 117,19 € HT

Subventions prévue du Département : 35 460,00 €

Subventions **supplémentaires** EPN : 18 616,50 €

Fonds de concours **supplémentaire** EPN 7 430,50 € **soit subvention suppl. 26 047 €**

Montant total des subventions 61 507,00 €

Coût des travaux à charge commune 77 610,00 €

PLUI : courrier de demande de dérogations zone UBArch et zone Nh

Le PLUI est en cours de modification.

Un courrier a été adressé au commissaire enquêteur pour demander une réduction de la zone UBArch sur le Haut Cierrey.

Courrier SADE : projet implantation antenne relais Bouygues et SFR

Le conseil refuse la mise en place d'une antenne sur les parcelles proches du cimetière ainsi qu'au niveau du point vert.

Départ de F. BARRAL à 20h15 qui donne son pouvoir à L. LEVEQUE.

Délibération : régie de recettes et mise en place PAYFIP

Modification de la régie de recettes des locations de la salle des fêtes et mise en place de Payfip. Les élus valident à l'unanimité ces points.

Délibération : comptabilité : passage de la M14 à la M57

La M14 est l'instruction budgétaire et comptable depuis 1997.

Elle va être remplacée obligatoirement au 1^{er} janvier 2024 par la M57.

Les élus valident le passage à la M57 dès le 1^{er} janvier 2023 afin de bénéficier d'un accompagnement de la Trésorerie.

Délibération : approbation rapport final Commission locale d'évaluation des charges transférées

La CLECT évalue les charges liées aux transferts de compétence par les communes à l'agglomération.

Elle détermine le montant des Attributions de compensation versées aux communes.

La dernière commission a étudié le rapport sur la reprise du SICOSSE par l'agglomération.

De ce fait les attributions de compensation ont été modifiées pour 2022.

Montant prévu : 23 082,07 € - contribution SICOSSE 4 895,00 € = 18 167,07 €

Les élus approuvent le rapport de la CLECT.

Délibération : reversement à l'EPN d'une partie des taxes d'aménagement

Le reversement de tout ou partie des TA des communes vers les agglomérations était jusqu'alors facultatif.

La loi de finance 2022 a corrigé ce point.

Le conseil valide de reverser 20 % de la taxe d'aménagement à l'EPN.

Délibération : Participation financière de la commune aux centres aérés

Ce point sera à définir lors de l'élaboration du budget 2023.

Compte rendu réunion sur les travaux de la RN 13

Présentation des différents scénarios.

Un rapport commun va être rédigé avec les communes environnantes.

Information sur les travaux de la rue de la Violette

Démarrage des travaux le 3/10 jusqu'au 4/11/2022.

Une déviation sera mise en place.

Travaux accessibilité sur les bâtiments communaux

La plupart des travaux pourront être réalisés par l'agent communal.

Pour le cimetière, la mise en accessibilité sera revue en réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Bilan positif de la secrétaire sous contrat.

Renseignements vont être pris pour mise en place pour l'agent technique d'un badge travailleur isolé.

Clôture de la séance à 21h30